

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4406)

## AMENDEMENT

N ° AS89

présenté par

Mme Corneloup, Mme Valentin, M. Viry, M. Cinieri, M. Benassaya, M. Jean-Pierre Vigier,  
M. Ravier, M. Sermier, Mme Bazin-Malgras et Mme Anthoine

-----

### ARTICLE 12 TER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.